
LE MINISTRE D'ETAT

Abidjan le 02 AVR 2025

N° 0482 / MEMFPMA / CAB / DAJC / SDC

COMMUNIQUE

Le mardi 1^{er} avril 2025, un mot d'ordre de grève émanant d'organisations syndicales de l'IS-MENA/METFPA a été diffusé dans la presse en ligne.

Les représentants de ces syndicats, reçus par Madame le MEMFPMA le vendredi 28 mars dernier, comme l'atteste le compte rendu joint en annexe du présent, étaient à nouveau attendus à la table du dialogue, comme convenu, pour présenter les conclusions des consultations de leurs bases et ce, en vue de préparer ensemble les prochaines étapes des travaux prévus la deuxième semaine de mai 2025.

Le cabinet de Madame le Ministre d'Etat s'étonne de la décision de ces responsables syndicaux de rompre le dialogue en cours, sans considération aucune des acquis ni des mécanismes mis en place par le Gouvernement, notamment, les Comités Sectoriels de Dialogue Social, le Comité Consultatif de la Fonction Publique (CCFP) et le Groupe des Experts du CCFP, pour un meilleur examen des revendications à incidences financières.

La mise en place et l'opérationnalisation de ces différents organes marquent l'engagement fort du Gouvernement, à toujours rechercher des solutions responsables, appropriées et durables aux préoccupations des fonctionnaires, par la voie du dialogue.

Madame le Ministre d'Etat s'interroge quant aux réels mobiles de cet arrêt brutal de travail projeté au mépris du protocole d'accord portant trêve sociale du 8 août 2022, et en violation des dispositions de la loi n°92-571 du 11 septembre 1992 relative aux modalités de la grève dans les services publics.

Il importe de rappeler que toute grève entreprise et qui ne respecte pas la procédure telle que prévue aux articles 2,3,4 et 5 de ladite loi est illégale, et expose les initiateurs et les participants aux sanctions disciplinaires prévues par le statut général de la Fonction Publique, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre eux.

.../...

Madame le ministre d'Etat, tient à rassurer l'ensemble des fonctionnaires, de la disponibilité du Gouvernement à continuer d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire.

Elle appelle les signataires de cette malheureuse initiative à la responsabilité et à revenir à la table du dialogue ; félicite et encourage tous les leaders syndicaux et organisations qui se désolidarisent de ces actions visant à créer le désordre.

En tout état de cause, le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour la continuité du Service Public dans nos établissements scolaires, dans l'intérêt de nos enfants, des générations futures et de la paix sociale.



Anne Désirée OULOTO